

## Création du cabinet d'avocats pénalistes De Castro & Stasse.

 mardi 7 juillet 2015     

**François DE CASTRO et Me Julia STASSE annoncent la création de DE CASTRO & STASSE, dont l'activité dominante sera consacrée au droit pénal, en particulier le droit pénal économique et financier, et qui interviendra également en matière de contentieux civil et commercial.**

François DE CASTRO et Me Julia STASSE étaient jusqu'à présent associés du Cabinet TEMIME & ASSOCIÉS, cofondé par François DE CASTRO en 2008.

Inscrit au Barreau de Paris depuis 2002, Me François DE CASTRO, après avoir été auditeur comptable au sein du Groupe TRANSPARENCE puis collaboré au sein du Groupe VINCI, a débuté sa carrière d'avocat au sein du Cabinet KIEJMAN & MAREMBERT.

Inscrit au Barreau de Paris depuis 2005, Me Julia STASSE a débuté sa carrière d'avocat au sein du Cabinet TEMIME & ASSOCIÉS, dont elle était associée depuis 2011.

DE CASTRO & STASSE réunit, aux côtés de Me François DE CASTRO et Me Julia STASSE, une équipe d'avocats dynamiques, talentueux et enthousiastes.

DE CASTRO & STASSE s'installe au 125 boulevard Saint-Germain, dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

---